

Usumbura, le 26 OCT 1955

(1) N°

Copie pour Secrétariat.

N°42/07584 / 4388 / C.4/B

ASTRIDA



2625

Ref. n° :

Annexe :

Bijlage :

Objet : Création cité indigène
Voorwerp : au Mururu (Shangugu)

A Monsieur le Gouverneur de la
Province du KIVU
à
M KAVU.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de me référer au Procès-Verbal de la réunion tenue en date du 20 mai 1955 à Shangugu au sujet de la création d'une cité indigène au Mururu pour les travailleurs de Bukavu.

Il résulte des conclusions de cette réunion que la Province du Kivu ferait les démarches nécessaires auprès du Gouverneur Général pour que l'Office de Cités Africaines soit chargé de la construction de cette cité.

Afin de me permettre de prendre éventuellement les mesures nécessaires pour libérer les terrains devant servir d'assiette à la cité, je vous saurais gré de bien vouloir me faire savoir ce qu'en est la question actuellement.

Je vous en remercie d'avance.

Pour le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi
Le Secrétaire Provincial,
P. MFOY.